

**PRESENTS**

BOCH Jean Luc, Maire  
MEREL Patrice, adjoint  
ASTER Fabienne, adjoint  
MONTILLET Gérard  
VIBERT Jacques, directeur de l'urbanisme  
  
Chomaz Nadège, urbaniste mandataire

La réunion publique a été annoncée sur les panneaux d'affichage en amont.

La réunion publique s'est tenue le 17 juillet 2017 en salle polyvalente de Macot-la-Plagne à 19h30 (durée 1h50).

Une vingtaine de personnes étaient présentes.

M. Le Maire a introduit la réunion publique et a présenté en alternance le diaporama avec Nadège CHOMAZ (voir ppt en pièces jointes).

Quelques questions ont été posées concernant:

- la difficulté à préserver l'agriculture tout en permettant les constructions dans les secteurs les plus favorables à l'ensoleillement et en prenant en compte le peu de foncier disponible.

M. Le Maire explique qu'historiquement les constructions étaient sur la partie haute de la commune et l'agriculture sur la partie basse. L'objectif est:

- de pas consommer de terres agricoles nécessaires aux exploitations - et d'un point de vue législatif, la commune se doit de favoriser les constructions dans les dents creuses et de favoriser la réhabilitation de l'ancien (gestion des stationnements notamment).

Il est primordiale de privilégier les terrains vierges dans l'enveloppe urbaine pour limiter l'étalement urbain.

- Quelles sont les évolutions pour les terrains?

En fonction de l'objectif développement affiché dans le PADD, de l'analyse du gisement foncier et de la consommation foncières sur les 10 dernières années, il est proposé un potentiel dans l'enveloppe urbaine et en extension. L'objectif étant de rendre attractif le village.

- Quid de Sangot?

Tous les secteurs AU ne pourront être maintenu en constructible, il s'agit de hiérarchiser chacun des secteurs potentiels pour une analyse des atouts, des inconvénients et de son impact.

- Comment gérer les lits froids?

M. Le Maire explique que la réhabilitation des lits froids est un gros dossier et qu'il rencontre très régulièrement les copropriétés pour aborder cette problématique notamment à Plagne Bellecôte. Il incite fortement les gens du pays à s'investir.

- Quelle est la localisation de la déviation du centre bourg?

La localisation est en cours d'analyse en fonction du Plan de Prévention des Risques Miniers ainsi que le mode d'acquisition et de financement. Echéance 2019-2020. Il s'agit de sécuriser le village.

- Quelle est la volonté politique concernant les stations?

M. le Maire répond que l'objectif est d'accueillir des hôtels et des résidences hôtelières.

M. le Maire a invité les personnes présentes à s'exprimer dans le registre de concertation et à suivre la procédure.

Le diaporama sera mis à la disposition de la population.

Document de travail validé